

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-MAURICE**

**2 SEPTEMBRE 2021**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 644 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHEMA  
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES  
CHENAUX CONCERNANT LES NORMES SUR LE CONTINGEMENT  
DES ÉLEVAGES PORCINS**

Président de l'assemblée : Monsieur le maire Luc Dostaler  
Secrétaire : Monsieur Danny Roy, directeur général et  
secrétaire-trésorier

Conseillers(ère) présent(e): Monsieur Jacques Trépanier, monsieur Jean-Guy  
Mongrain, madame Julie Régis, monsieur Daniel  
Duchemin et monsieur Clément Pratte

Présences de personnes : Aucune

Lors de cette assemblée, en date du 2 septembre 2021 à 17h, le président et le secrétaire de l'assemblée ont expliqué la modification soumise pour consultation au règlement de zonage.

De plus, l'avis public du 18 août 2021 annonçant l'assemblée publique de consultation, prévoyait une consultation écrite d'une durée de 15 jours débutant dès la publication de l'avis public, pour garantir le droit de toute personne intéressée de se faire entendre dans le contexte de la pandémie. Le projet de règlement, a été rendu disponible au bureau de la Municipalité et sur le site Internet dès le 18 août 2021 jusqu'au 2 septembre 2021 inclusivement.

Le projet de règlement modifiant le règlement numéro 644 a pour objet d'intégrer au règlement de zonage en vigueur, une distance minimale à respecter entre une installation d'élevage porcin existante et une nouvelle installation d'élevage porcin et qu'il était nécessaire d'apporter cette modification afin d'être conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux, qui a fait l'objet d'une modification réglementaire afin de se conformer aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement.

Aucune personne n'était présente et aucun commentaire ni aucune question n'ont été soumis par courriel au conseil municipal en regard de ce projet de règlement, ainsi il n'y a pas eu d'objection au projet de règlement.

Levée de l'assemblée publique de consultation à 17 h 02.

Proposée par madame la conseillère Julie Régis  
Appuyée par monsieur le conseiller Daniel Duchemin

S/ \_\_\_\_\_ S/ \_\_\_\_\_  
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

---